

MÈTIS-Europe accueille Miafiori aux Journées nationale de l'AIRe 1/12/11.

La coopérative sociale de MIAFIORI de Turin, notre invitée se présente. Coopérative née d'une construction interdisciplinaire et interinstitutionnelle. Une construction qui « institue » pour répondre au cahier des charges des autorités régionales qui participeront au financement des missions pour lesquelles MIAFIORI a été sélectionnée. Elle répond à l'obligation qui lui est faite de se constituer dans une forme juridique appartenant aux organismes non-lucratifs.

Le PP joint expose les axes principaux des actions menées en faveur des jeunes en difficultés psychologiques

Je vous livre quelques réflexions que MÈTIS pourrait bien mettre en débat :

- ✓ Qu'est ce qui fait lien entre les pays associés à la construction de MÈTIS ? Cette rencontre soutient notre thèse que le PPDC (Plus Petit Dénominateur Commun) qui nous relie serait la mise en œuvre d'actions susceptibles de favoriser la **santé mentale** de jeunes qui ont présenté des difficultés dans l'accès à l'école et en société en raison de difficultés psychologiques. Comme aime le dire notre camarade Serge, « *ils n'aiment pas, ils refusent ce dont ils ont besoin pour grandir* ». Les réponses aux jeunes en difficultés psychologiques sont prises en compte sous l'égide des ministères de la Famille et de la Justice au GDL, sous l'égide des pouvoirs locaux en Italie, dans les secteurs du handicap en France et en Belgique.
- ✓ Derrière cette question se profile celle de l'accès au bénéfice de nos services. L'axe Franco-Belge de MÈTIS qui traite ces questions, en grande partie, dans des services résidentiels, est institutionnellement apparenté au secteur du handicap. Cela nécessite que le jeune soit affublé de l'étiquette de « handicapé » et/ou « porteur de handicap » pour que la demande adressée pour eux soit éligible et ouvre un droit à un prix de journée. Nos affiliés Luxembourgeois et Italiens ne se retrouvent pas particulièrement dans ce débat. Comme d'autres je regrette d'avoir à « vendre » l'étiquette « handicapé » aux jeunes que nous accueillons. Elle les met en difficultés en raison des représentations que cela véhicule dans la cours de récré. Un vécu subjectif qui pourrait bien nous situer du côté des adultes qui les disqualifient. Comment l'image de soi est elle affectée par le passage par la MDPH ou par l'AWIPH ? L'étude sur les ITEP en cours menée par Hugo DUPONT, chercheur en sociologie à l'université de Bordeaux, clarifiera cette question du vécu de l'appartenance de nos services au secteur du handicap.
- ✓ Dans l'attente je vous propose une définition : handicap désigne la solidarité qu'une société se doit de développer à l'égard de toute personne pour qu'elle puisse participer, si elle le souhaite, à l'activité sociale. Une définition qui ne qualifie pas la personne mais plutôt l'engagement de la société à son égard.

- ✓ Nous avons fondé MÈTIS EUROPE asbl (Association sans but lucratif) en 2005 avec une coopérative sociale de Bologne, EPTA. Depuis nos partenaires ont perdu leur financement public. Une réalité qui questionne les modalités de financements de nos services. Une réflexion sur l'éthique de subvention sera indispensable au sein de MÈTIS. Entre état providence et lois du marché libre? La coopérative est un projet qui répond à un cahier de charge établi, aujourd'hui, par l'autorité régionale ? Du projet éphémère à l'institution enracinée et inamovible d'un droit ? Quelles inductions ces modalités de subventions insufflent-elles dans le rapport que nous entretenons avec les jeunes et leurs familles qui se fient à nous ?
- ✓ Dans la foulée de cette question se pointe celle de l'édification d'institutions dans une forme juridique de type société commerciale. C'est autorisé en territoire français, cela se pratique en Belgique pour des ressortissants français et avec des financements français comme nous le connaissons de longue date dans l'accueil de personnes âgées.
- ✓ L'approche italienne se construit dans la mise en place d'un réseau bien davantage que dans l'édification d'institutions résidentielles. Une découverte des succès et des difficultés rencontrés éclairerait les difficultés que nous rencontrons dans la pratique de réseaux. Une pratique dont je pense qu'elle peut réussir si on y entre dans une posture professionnelle ou chacun s'engage dans un processus de tiercité circulaire et réciproque. Le pilotage du réseau questionne d'emblée car posée ainsi, l'entrée en pratique de réseaux suppose un pilotage « contenant ».
- ✓ Nous aurons à poursuivre les débats sur les idéologies qui sous-tendent les référentiels théorico-cliniques. Dans les 4 pays fondateurs les cultures sont différentes. C'est ce qui nous enrichit. Mais à l'image de l'axe Franco-Allemand que nous connaissons aujourd'hui dans la gestion de crise économique de l'Europe, pourrions nous accepter une réflexion théorico-clinique unique définie par un axe franco-belge, par ex ? Les adhésions de MÈTIS à la convention des droits de l'homme et aux recommandations européennes ne suffisent-elles pas à écarter les approches cliniques qui s'écarteraient des droits fondamentaux des personnes, des individus, des jeunes en construction.

Voici quelques réflexions personnelles qui me viennent de l'accueil que nous avons réservé à nos amis Turinois. Pour faire synthèse des journées je vous propose deux réflexions que je reprend des propos de Philippe Jeammet sur lequel MÈTIS s'appuiera pour construire une rencontre sur l'usage du médicament dans nos services : « Tu vaux la peine » (et c'est pour cette raison que je te pose des limites) et évoquant le symptôme, « ce que tu fais, tu as sûrement de bonnes raisons de le faire...et si nous en parlions »

Luc.fouarge@scarlet.be

Et pour célébrer cette rencontre, de Turin à Reims, tu rinces...c'est ce que nous avons fait au champagne à l'invitation du copil Rémois.

